

BUDGET 2021

Comme chaque année, nous souhaitons vous apporter un éclairage sur les éléments budgétaires de la commune. Avant de vous présenter ci-après les principales caractéristiques du budget 2021, quelques évolutions importantes sont à noter :

✓ **Maîtrise des charges** : grâce aux efforts réalisés par la municipalité et l'ensemble des collaborateurs, les charges à caractère général (fournitures, carburants, électricité, maintenance, frais divers ...) ont diminué de 82 166 € entre 2013 et 2020.

Concernant les charges de personnel, le coût net est également en baisse de 76 577 € entre 2014 et 2020.

Il est à noter que ces bons résultats ont été enregistrés malgré les surcoûts liés à la gestion de la crise sanitaire en 2020.

✓ **Pas de hausse des Taux d'imposition communaux** :

	2010	2015	2016	2017	2018	2019	2020
TH	9,07	9,07	9,07	9,07	9,07	9,07	9,07
TFB	18,81	18,81	18,81	18,81	18,81	18,81	18,81
TFNB	159,01	159,01	159,01	159,01	159,01	159,01	159,01

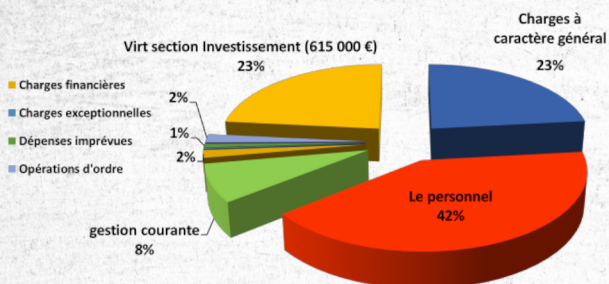


En 2021, les taux communaux resteront inchangés.

(suite à la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales (réforme loi de finances 2020), les communes bénéficient du transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Ce taux est de 23,46 % et sera ajouté à celui de la commune qui est de 18,81 %. Cependant, la commune ne touchera qu'une fraction de cette part d'impôt versée habituellement au Département pour compenser la perte de la taxe d'habitation. En clair, le taux affiché sera le cumul du taux communal et du taux départemental, mais la recette fiscale de la commune sera quasiment identique à 2020. Les prayssacoises et prayssacois paieront donc sensiblement la même chose dans la mesure où les bases évoluent peu cette année).

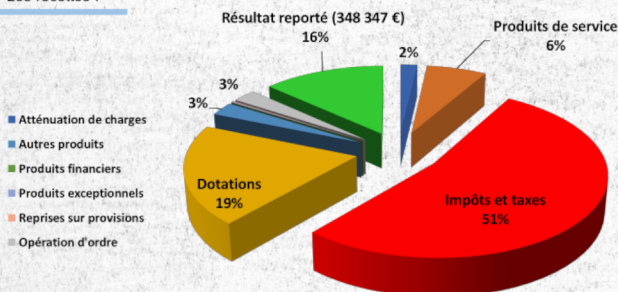
LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT : 2 626 577 €

Les dépenses :



La bonne gestion des exercices précédents permet un virement à la section d'investissement de 615 000 €. La maîtrise des charges associée au maintien d'une bonne qualité de service constitue un enjeu majeur pour cette année 2021.

Les recettes :



La gestion rigoureuse mise en œuvre par la municipalité permet chaque année de dégager un résultat très correct, supérieur à 200 000 €. Au regard du compte administratif 2020, ce sont 348 347 € qui ont été reportés sur l'exercice 2021.

ENGAGER DES PROJETS FEDERATEURS D'AVENIR



✓ **Un endettement contenu** : malgré les nombreuses réalisations mises en œuvre depuis 2014, l'encours de la commune a diminué de 1 million d'euros entre 2013 et 2020.

2013	2015	2017	2020
3 019 226	3 601 175	2 041 854	2 005 481

2013 – 2020 = - 1 013 745 €

Aujourd'hui, le ratio de désendettement de la commune est de seulement 5 ans, alors qu'il a atteint plus de 14 ans en 2014.

✓ **Des critères de comparaison avec les communes de la même strate** satisfaisants :

• Charges de fonctionnement :

Avec 708 € / hab, Prayssac se situe à un niveau légèrement inférieur à la moyenne nationale (722 € / hab).

• Capacité d'autofinancement brut :

198€ / hab à Prayssac contre 187 € / hab pour la moyenne nationale.

• Ressources d'investissement :

737 € / hab à Prayssac, alors que la moyenne nationale est largement inférieure à 403€/hab.

• Dépenses d'investissement :

700 € / hab à Prayssac contre 386 € / hab pour la moyenne nationale.

Ces deux derniers indicateurs montrent que la Commune investit pour se développer, pour renforcer son attractivité ; emprunts et subventions permettent de financer ces dépenses d'investissements.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENT : 2 527 812 €

Le budget 2021 est marqué par le lancement de deux projets majeurs pour Prayssac :

programme d'aménagement de l'espace public et rénovation des bâtiments dont notamment :

Rénovation – extension du cinéma Louis Malle : après le diagnostic et l'étude préalable réalisée en 2020, les frais de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maîtrise d'ouvrage sont inscrits sur ce budget. Le travail effectué avec les architectes permettra de valider le projet définitif. En fonction de l'obtention des financements recherchés (aide de 500 000 € déjà validée par l'Etat), le début des travaux est espéré pour début 2022.

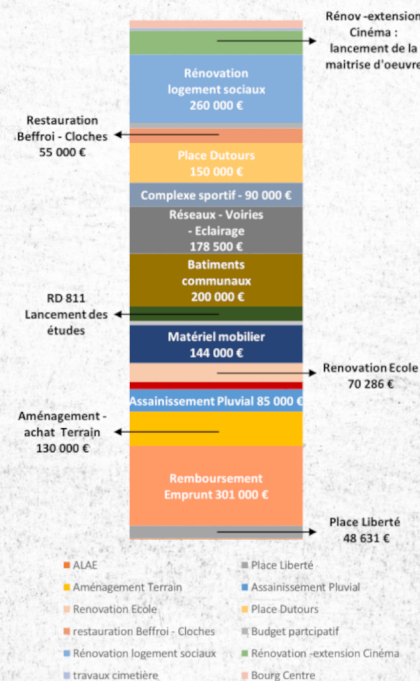
Après les aménagements effectués à l'entrée nord de la commune rue de la République, les travaux qui seront réalisés sur la **place Dutours** permettront d'améliorer qualitativement l'entrée sud. Des aménagements complémentaires sécuritaires sont également prévus sur la RD 67. La réorganisation et l'embellissement de la place Dutours sont, bien sûr, mis en œuvre en cohérence avec le projet de rénovation du cinéma et de son parvis.

La réfection et l'aménagement de la RD 811 : le budget 2021 prévoit le lancement des études pour ce projet très important. Au-delà de la mise aux normes du pluvial, de l'assainissement et de l'enfouissement des réseaux secs, les équipements de sécurité, les aménagements paysagers et ceux liés à l'amélioration des mobilités piétonnes constituent un enjeu majeur pour notre village.

Les travaux de **rénovation énergétique des logements sociaux** situés 7 rue du Colonel Pardes sont engagés. Il était impératif de réaliser cette rénovation qui permettra de réduire la facture énergétique des locataires et d'améliorer leur confort.

Le programme de **rénovation et de modernisation des écoles** engagé depuis 2014 se poursuit ; en 2021, ce sont notamment les sanitaires de la maternelle qui seront entièrement rénovés.

Et nous poursuivons toujours notre



- ALAE
- Aménagement Terrain
- Rénovation Ecole
- restauration Beffroi - Cloches
- Rénovation logement sociaux
- travaux cimetière
- Place Liberté
- Assainissement Pluvial
- Place Dutours
- Budget participatif
- Rénovation - extension Cinéma
- Bourg Centre